

🕒 16.05.2019, 17:00

## Crédit supplémentaire de 2,88 millions pour l'assainissement du CPLN



Le CPLN rénové sera inauguré à la fin de l'année. Archives Lucas Vuitel

*PAR CLI*

**CONSTRUCTION** Le Conseil d'Etat a adopté un rapport proposant au Grand Conseil d'accorder un crédit supplémentaire de 2,88 millions de francs au CPLN. Cette somme s'ajoute au crédit initial de 34,1 millions de francs et permettra de terminer l'assainissement des bâtiments du CPLN.

«Le crédit complémentaire adopté par le Conseil d'Etat concerne l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments A et B du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN), ainsi que la reconstruction du bâtiment C», ont précisé les autorités neuchâteloises jeudi dans un communiqué.

Ce montant s'ajoute au crédit initial de 34,1 millions de francs accordé par le Grand Conseil en 2014. Cette somme se compose de 2,025 millions pour des travaux liés au projet lui-même et de 855'000 francs de coûts liés à la découverte d'un terrain pollué par les activités de l'ancienne usine à gaz de la ville de Neuchâtel.

### **CPLN inauguré à la fin de l'année**

Les travaux ont été lancés en 2014. Le CPLN assaini et rénové sera inauguré à la fin de l'année. Avant leur rénovation, les bâtiments se trouvaient dans un état de dégradation avancé. Ils ne répondaient pas non plus aux normes actuelles d'isolation thermique.

Afin d'assurer la sécurité des utilisateurs, les protections incendie et parasismique ont également dû être remises aux normes et certains matériaux contenant de l'amiante ont dû être assainis.